



## ARRÊTÉ

N° 11-2020

Urbanisme

Mise à jour du plan local  
d'urbanisme de la  
commune de BOUQUETOT

PREFECTURE DE L'EURE

11 MARS 2020

ARRIVEE

Arrivé au SPRAT le 18/03/2020

Le Président de la Communauté de communes Roumois Seine ;

**Vu** le code général des collectivités,  
**Vu** le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L 151-43, L 152-7, L 153-60 et R 153-18 ;  
**Vu** l'arrêté inter préfectoral DRCL/BCLI/2016-88 portant création de la Communauté de Communes Roumois Seine,  
**Vu** l'arrêté inter préfectoral N° DÉLE/BCLI/2020-03 portant modification des statuts de la communauté de communes Roumois Seine;  
**Vu** l'arrêté préfectoral DELE/BERPE/18/832 du 18 juin 2018 instituant les servitudes prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques, mis en annexe;  
**Vu** la délibération N° CC/AG/1-2017 en date du 4 janvier 2017, portant élection du Président de la Communauté de communes Roumois Seine ;  
**Vu** la délibération du conseil municipal approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de Bouquetot en date du 1er avril 2010;  
**Vu** la délibération du conseil municipal approuvant la modification simplifiée en date du 22 mars 2012 ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Le plan local d'urbanisme de la commune de Bouquetot est mis à jour à la date du présent arrêté.

À cet effet, ont été reportées sur le plan des servitudes annexé, les servitudes prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques instituées par arrêté préfectoral du 18 juin 2018

**ARTICLE 2 :** La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public, à la mairie et à la préfecture.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera affiché au siège de la communauté de communes Roumois Seine et dans la mairie de Bouquetot durant un mois.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet de l'Eure.

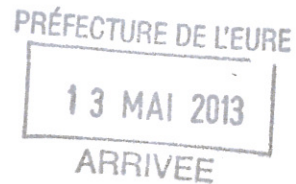
Fait le 05 mars 2020  
A Bourg Achard



Benoit GATINET  
Président

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.





**ARRETE N° 05/2013**

**Portant mise à jour du Plan Local d'Urbanisme  
de la Commune de BOUQUETOT**

Le Maire,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 123.1, L 126.1, R 123-22 et R 126.1 à 3 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de BOUQUETOT approuvé le 01 avril 2010, modifié le 22 mars 2012.

Vu le courrier de Monsieur le Préfet du 09 avril 2013 adressé au maire le mettant en demeure, la commune de BOUQUETOT doit procéder à une mise à jour des éléments graphiques du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu le dossier ci-annexé ;

**ARRETE**



**ARTICLE 1 :** Le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de BOUQUETOT est mis à jour à la date du présent arrêté. A cet effet, le nouveau report graphique des servitudes AC1 et ACE est intégré au Plan Local d'Urbanisme dans les documents de servitudes d'utilité publique.

**ARTICLE 2 :** La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public en mairie de BOUQUETOT et à la Préfecture de l'Eure.

**ARTICLE 3** Le présent arrêté sera affiché en mairie durant un mois.

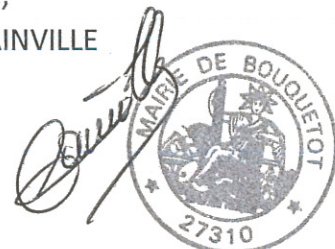
**ARTICLE 4 :** Un exemplaire du présent arrêté sera adressé à

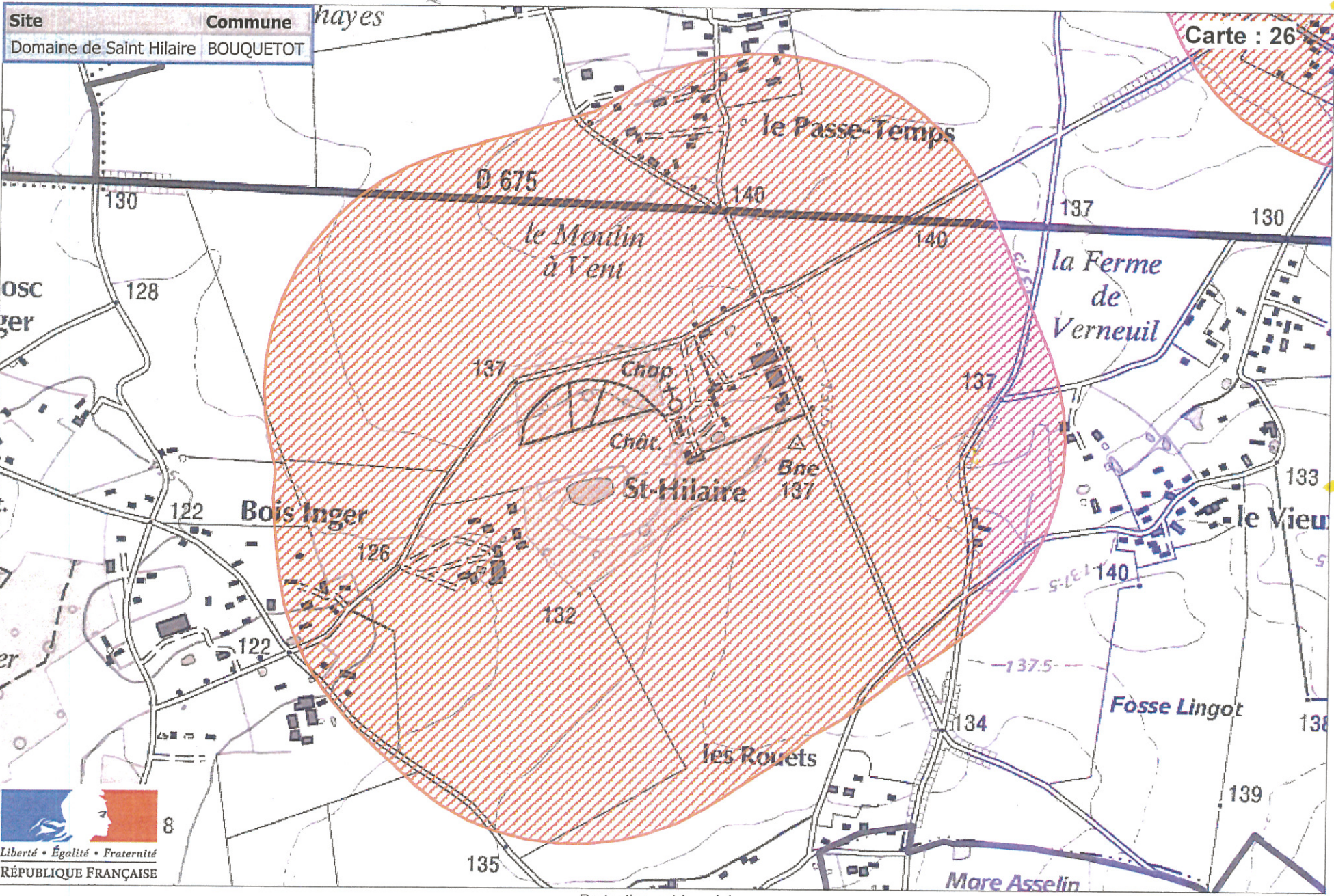
- M.le Préfet de l'eure
- M.le Sous-Préfet de l'Eure
- Mme l'Architecte des bâtiments de France,
- M. le directeur des Services Fiscaux,
- Mme la directrice départementale des Territoires de l'Eure

Fait à BOUQUETOT, le 03 mai 2013

Le Maire,

Joël GRAINVILLE





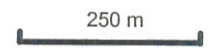
Site	Commune	hayes
Domaine de Saint Hilaire	BOUQUETOT	

Carte : 26



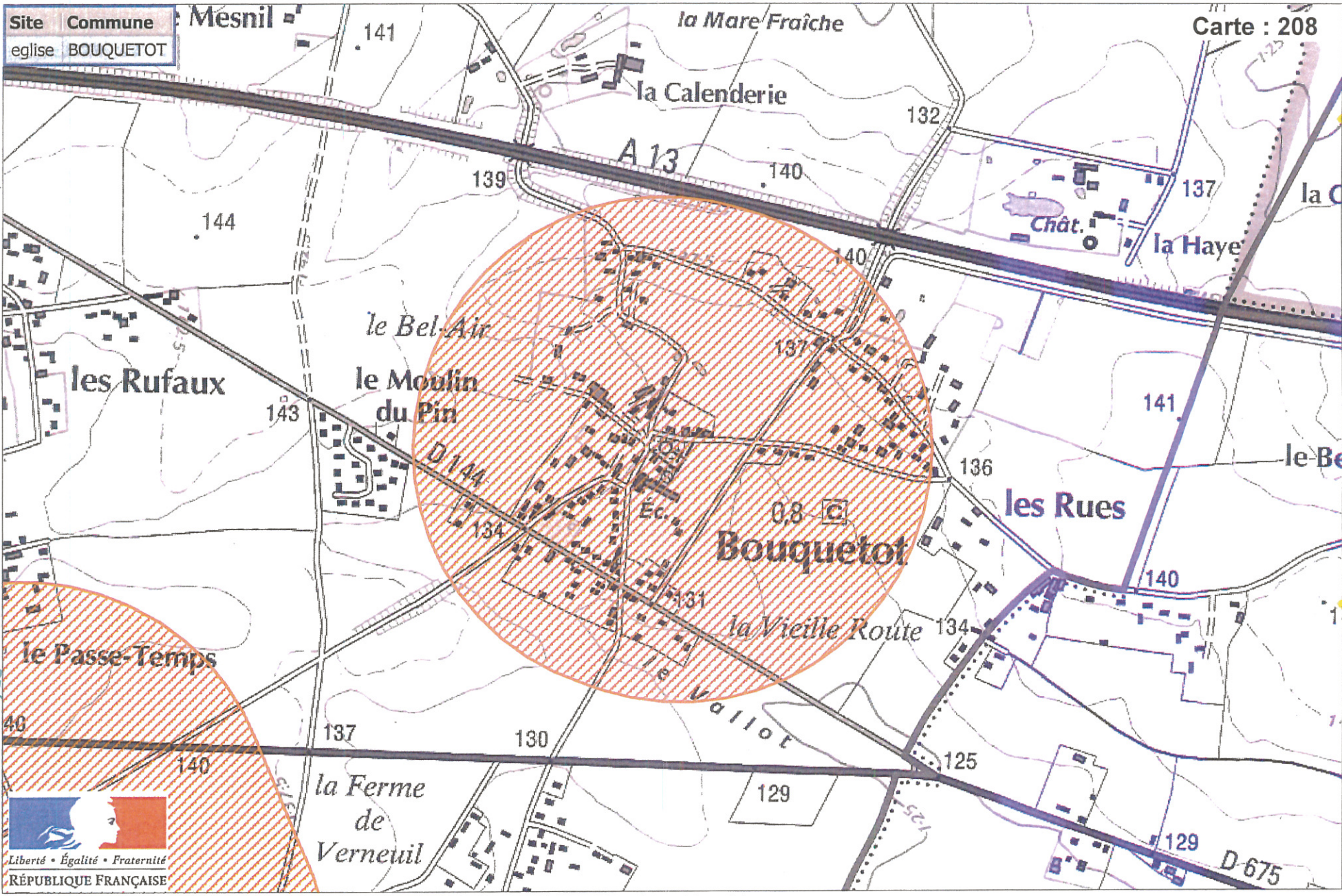
Protection patrimoniale

- Périmètre de protection
- Périmètre de protection Modifié
- ZPPAUP



DDTM27 - Atelier de suivi des Territoires  
 © BD Scan25© IGN Sources: STAP

13 MAI 2013  
 PRÉFECTURE DE LEURE



Site Commune : Mesnil  
 eglise BOUQUETOT

Carte : 208

13 MAI 2013  
 PRÉFECTURE DE LEURE



Protection patrimoniale

DDTM27 - Atelier de suivi des Territoires  
 © BD Scan25© IGN Sources: STAP

- Périmètre de protection
- Périmètre de protection Modifié
- ZPPAUP

